

Transport du grain de l'Ouest—Loi

C'est le cœur serré que j'interviens aujourd'hui, monsieur le Président, au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, car j'ai bien peur que nos vis-à-vis, à cause de leur manque de compréhension de l'Ouest, soient sur le point d'aggraver les difficultés économiques qu'ils ont déjà causées dans cette région en lançant le Programme énergétique national.

Pour en revenir à l'agriculture, lorsqu'un gouvernement essaie de changer les choses trop rapidement sans y avoir mûrement réfléchi, ces changements risquent d'avoir des conséquences inattendues et désastreuses, en premier lieu pour les habitants de l'Ouest et, en second lieu, pour ceux de l'Est.

Le député qui m'a précédé nous a signalé le nombre d'emplois qui risquaient de disparaître en Ontario, au Québec et dans d'autres provinces si le gouvernement commet une erreur. Cette situation est très évidente dans le secteur de la fabrication de matériel agricole, la fabrication de tracteurs, de moteurs et d'autres produits du genre.

Il est particulièrement difficile, monsieur le Président, d'intervenir au sujet de ce projet de loi, sachant qu'il a été proposé par le ministre des Transports (M. Pepin), un ministre qui, à une époque de sa vie, a dirigé une commission royale d'enquête sur l'unité nationale. Depuis les élections de 1980, le ministre, qui avait pris un ou deux ans de sa vie pour parcourir le pays et participer aux travaux d'une commission sur l'unité nationale, est venu ici-même appuyer un projet de loi constitutionnelle qui a entraîné d'énormes dissensions dans tout le pays, qui a donné naissance à un mouvement séparatiste dans l'ouest du Canada et qui a apporté de l'eau au moulin des séparatistes du Québec. Les deux années qu'il a passé à siéger à cette commission auraient dû lui apprendre bien des choses pourtant. On l'a vu également venir appuyer à la Chambre le Programme énergétique national. Cette mesure a divisé énormément les Canadiens et elle a entraîné la naissance et le développement dans l'Ouest d'un mouvement séparatiste qui a, probablement, ses appuis les plus solides dans ma région, en Alberta. Ce mouvement découle directement de deux mesures historiques présentées au cours des trois dernières années à la Chambre et appuyées par le ministre, le projet de loi constitutionnelle et le Programme énergétique national.

• (1730)

J'interviens aujourd'hui en connaissance de cause, car je suis né et j'ai été élevé dans cette partie du pays, et je sais que le gouvernement va nous imposer une autre mesure qui va intensifier ce sentiment de désaffection pour le Canada. Le projet de loi est mauvais en lui-même, à bien des égards, mais les réactions négatives qu'il suscite dans ma région seront intensifiées à cause de son objet.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont reçu 25 exemplaires de ce projet de loi mercredi soir, et à 11 heures, le lendemain matin, le débat commençait. On se croyait revenu au débat constitutionnel. Le chef de mon parti a eu 45 minutes pour lire la proposition constitutionnelle du gouvernement avant d'y répondre et notre parti n'a eu qu'une nuit pour étudier ce projet de loi extrêmement complexe avant de le débattre à la Chambre, le lendemain. Le gouvernement nous a fait

part de son intention d'imposer la clôture après seulement deux jours de débat sur ce projet de loi.

Depuis des dizaines d'années le tarif statutaire du Nid-de-Corbeau contribue au progrès de l'ouest du Canada. Selon les habitants de l'Ouest, c'est un avantage qu'ils ont obtenu à leur entrée dans la Confédération et c'est un principe établi depuis des décennies. Le gouvernement n'a à peu près aucun représentant élu dans l'Ouest, mais cela ne l'empêche pas de présenter un projet de loi qui ne tient absolument aucun compte de ce principe, et il n'a même pas la courtoisie de nous laisser une semaine pour l'étudier avant de commencer le débat. Il le dépose à la Chambre le mercredi, en distribue quelques copies, nous force à le débattre le jeudi et, après seulement deux jours de débat à la Chambre, il impose la clôture.

Cette façon de procéder aussi cavalière est une insulte envers chaque député et chaque Canadien, car c'est ainsi que le gouvernement traite d'un aspect si fondamental de notre histoire. Quand on les insulte, les gens ont une réaction négative. Ils en veulent à ceux qui les offensent et ils ne l'oublient pas. La seule façon de régler le problème de l'unité canadienne, c'est de se défaire du gouvernement le plus tôt possible, d'avoir un premier ministre qui comprenne toutes les régions du pays et qui soit sensible à leurs doléances, d'être administrés par un cabinet et un parti qui eux aussi sont sensibilisés aux problèmes du pays tout entier.

Si j'ai un conseil à donner au gouvernement, c'est le suivant: vous empruntez le même sentier que vous avez suivi dans le débat constitutionnel et vous vous écarterez du sentier. Vous avez offensé les Canadiens de l'Ouest en imposant la clôture si rapidement. Si vous envoyez le projet de loi au comité et que, d'une façon ou d'une autre, vous mettez un terme à ses travaux en imposant une date limite arbitraire, vous procéderez alors d'une façon de plus en plus insultante pour les Canadiens de l'Ouest et notre opposition n'en sera que plus farouche.

La santé économique de l'Ouest, voire du pays tout entier, dépend de ce projet de loi. Ce n'est pas une mesure pour laquelle le gouvernement puisse à bon droit imposer la clôture ou se servir de sa majorité au comité pour empêcher les membres de la débattre ou les témoins de se faire entendre. La seule solution acceptable, c'est de laisser les gens libres de débattre le projet de loi ou de témoigner. Il importe de procéder lentement et avec circonspection si nous voulons aider la nation et non pas lui causer du tort.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, je prends part à ce débat avec le même sentiment d'injustice que d'autres députés ont exprimé depuis que, peu après 15 heures, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a présenté une motion de clôture à propos d'un projet de loi dont le débat n'a commencé que jeudi dernier. J'ai calculé, d'après le hansom, que la mesure a été débattue pendant dix heures et cinquante minutes. Pour un député, quelles que soient la région qu'il représente ou sa position concernant le tarif du Corbeau, cette façon de faire est absolument inacceptable et tout à fait condamnable.